Miallet

Au cœur de la nature,
et la nature au cœur …

https://www.miallet.fr/

Bulletin d'informations

Janvier 2026

S'il neige à la Saint-Raymond, l'hiver est encore long

Editorial

Chers Mialletais,

L'année 2025 s'est achevée il y a quelques jours, laissant derrière elle des souvenirs contrastés et beaucoup d'interrogations pour le futur.

En ce début d'année, en effet, la situation internationale ne nous incite pas à la plaisanterie. La situation nationale non plus. Pourtant je veux être optimiste : c'est un peu irrationnel mais c'est comme cela ! L'Etat ne s'y est d'ailleurs pas trompé en intégrant Miallet dans son dispositif « Village d'avenir » Miallet village d'avenir, nous le savions déjà mais c'est gravé non pas dans le marbre mais au bas des parchemins ou plutôt des documents officiels et c'est ce qui nous a permis d'attaquer sereinement le projet de réhabilitation du centre bourg avec son Habitat intergénérationnel.

Pour 2026, je vous demande de réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs qui officieront sur notre commune entre le 15 janvier et le 14 février. Nous constatons l'arrivée de nouveaux habitants et nous savons bien que la population augmente mais il faut la recenser officiellement et obligatoirement, les dotations de l'Etat en dépendent.

Avant de vous retrouver pour un moment de convivialité lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 23 janvier à 17h 30, je souhaite que nous ayons toutes et tous une pensée pour les personnes qui nous ont quittés cette année, celles qui souffrent ou encore pour celles qui ont rencontré des épreuves importantes dans leurs vies.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons très chaleureusement, comme à ceux qui vous sont chers une belle mais surtout très bonne année 2026.

E ben bona annada ! Mai que tot brave mond, bona annada e bona santat !

Dominique Marceteau, Maire

Listes électorales

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026. Pour pouvoir voter à Miallet, il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales de la commune. L'inscription n'est automatique que pour les jeunes (à leurs 18 ans) ayant effectué leur recensement militaire à 16 ans dans la commune et pour les personnes ayant obtenu la nationalité française depuis 2018. Dans les autres cas (nouvel habitant, déménagement, première inscription), **une démarche est nécessaire en mairie avant le 6 février 2026** (4 février pour les demandes d'inscription en ligne).

Secrétariat *: 05 53 62 84 20 secretariat@miallet.fr*

Inscriptions en ligne *: https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396*

SI vous avez la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne et que vous vivez en France, vous pouvez y voter lors des élections municipales, et lors des élections européennes pour élire les représentants français au Parlement européen. **Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales françaises.**

Vœux – vendredi 23 janvier 2026

La **cérémonie de présentation des vœux de Mme le Maire** aux Mialletais se tiendra **à 17h30 le 23 *janvier* *à l'Espace Lamande-Bougeault.* *Tous les*** habitants sont cordialement conviés à cette manifestation qui se terminera par le pot de l'amitié.

Recensement de la population en 2026

Du 15 janvier au 14 février 2026

C'est un acte civique obligatoire. Il permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir **la population officielle de chaque commune.** Cette population communale sert pour fixer la participation de l'État au budget de la Commune. **Se faire recenser, c'est permettre à la Commune de disposer des ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement.** Le recensement fournit aussi des statistiques sur la population (âge, profession, logement …).

Répondre en ligne est simple, rapide et sécurisé

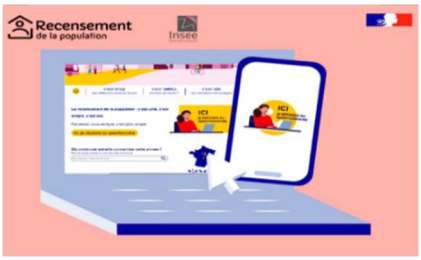

⇨ ***Début janvier 2026***, vous recevrez une lettre du Maire vous informant du recensement.

⇨ ***À partir du 15 janvier***, un agent recenseur déposera dans votre boîte aux lettres ou vous remettra en main propre la **notice internet** contenant vos **identifiants personnels**. **Ce** document **est à conserver** pour pouvoir effectuer votre déclaration en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, il n'y a pas de souci : l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez avec elle d'un rendez-vous pour qu'elle vienne les récupérer. Vous pouvez aussi les remettre en mairie.

Deux agents recenseurs spécialement formées ont été recrutées par la Commune : Madame Véronique Ducher et Madame Louise Piton. Elles se présenteront à votre domicile en étant munies d'une carte tricolore officielle avec photographie.

Confidentialité des informations. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et ceci de façon anonyme. Ces derniers ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et vos informations sont strictement confidentielles. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois, mais ils ne sont pas conservés dans les bases informatiques. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Attention : si vous n'avez rien reçu à la date du 25 janvier*, contactez le Secrétariat de mairie au 05 53 62 84 20 ou bien secretariat@miallet.fr .*

2026-Census in Miallet

From January 15 to February 14, 2026

It is a compulsory civic duty, even for foreign people. It allows to know how many people live in France and to establish the official population of each commune. This communal population serves to establish the participation of the State in the budget of our Commune. **To be listed is therefore to allow the Commune to have the necessary financial resources for consistent functioning.** The census also provides statistics on population: age, occupation, housing, etc.

Responding online is easy, fast and secure

⇨ ***In early January 2026****,* you will receive a letter from the Mayor informing you of the census.

⇨ ***From 15 January,*** an enumerator will drop off in your mailbox or hand you the **internet notice** containing your **personal identifiers**. This document is to be kept in order to file your online declaration.

If you are unable to respond online, there is no problem: the enumerator will provide you with paper questionnaires. You will arrange an appointment with her to come pick them up. You can also return them to the Mairie.

Two specially trained enumerators were recruited by the Commune: Véronique Ducher and Louise Piton. They will show up at your home with an official tricolor card with a photograph.

Confidentiality of information. INSEE is the only body authorized to use the questionnaires and this anonymously. These cannot therefore give rise to any administrative or fiscal control, and your information is strictly confidential. Your name and address are nevertheless necessary to ensure that you are not counted several times, but they are not kept in the databases. All persons having access to the questionnaires are bound by professional secrecy.

Attention: if you have not received anything by the date of January 25, *contact the Mairie at 05 53 62 84 20 or secretariat@miallet.fr .*

Repas de fin d'année des aînés

Près de 85 personnes ont participé au repas des aînés avec les élus le 13 décembre dernier. Bonne ambiance, retrouvailles, conversations animées et un menu bien apprécié …

A retenir des derniers conseils

Conseil du 15 novembre 2025

Passage au compte financier unique (CFU). Information est donnée sur le passage au CFU pour l'arrêté des comptes de fin d'exercice 2025. Ce compte unique remplace le Compte de gestion et le compte administratif.

Autorisation au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026. Compte tenu des crédits ouverts au budget, des crédits afférents au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR) et du report de déficit de section d'investissement pour 2025, le Conseil autorise Madame le Maire à engager et mandater pour un montant maximum de 35 000 €. Ce montant est réparti sur plusieurs lignes d'immobilisations aux chapitres 20 et 21.

Restes à recouvrer et provision pour créances douteuses. Il est obligatoire de constituer une provision pour les créances non recouvrées et antérieures à l'exercice N-1. L'évaluation au 31/07/2024 du besoin de provision pour dépréciation des actifs circulants, est de 13 000 €. La provision déjà constituée se montant à 9 500 €, le Conseil approuve une augmentation de celle-ci de 3500 €.

Fixation des taux de vacations des agents recenseurs. Le conseil approuve les propositions faites pour rémunérer les 2 agents recenseurs vacataires intervenant dans 2 secteurs différents en janvier/février 2026. La rémunération globale est cohérente avec le temps de travail (non complet) à passer, le kilométrage estimé à parcourir et le niveau actuel du SMIC mensuel. Compte tenu du montant de la dotation accordée par l'Etat pour le recensement (1382 €), le reste à charge estimé pour la Commune sera d'environ 3 200 €.

Tranche de travaux SDE24 sur éclairage public. Le Conseil a antérieurement validé un plan global de modernisation dans le cadre d'une convention avec le SDE24, avec une estimation de reste à charge total pour la Commune estimé à 77 052 € répartis sur 3 années. Le Conseil approuve une première tranche d'une partie des travaux correspondant à des suppressions de points lumineux pour tout le sud du bourg, avec maintien et passage au LED de 3 points lumineux dans le virage des Maisonnettes. Le coût de cette tranche est évalué à 8 509,13 € TTC avec 3 900,03 € nets de TVA restant à charge.

Rapport Qualité Sécurité Eau/Assainissement de la RDE24. Madame le Maire mentionne la réactivité des services locaux de dépannage. D'autres interventions pointent, concernant l'objet « qualité » du rapport, les faiblesses du réseau (vannes impossibles à manœuvrer, dépôts chroniques ou intermittents par exemple).

Subventions aux associations. Le Conseil statue sur une demande au titre de 2025 émanant de l'Amicale laïque et parvenue tardivement. Il fixe la subvention 2025 à 400,00 €.

Conseil du 9 décembre 2025

Tableaux d'amortissement des subventions d'équipement versées au titre du Pont de la Couchie et neutralisations associées. La Trésorerie a constaté des divergences entre l'amortissement du fonds de concours dans les comptes de la Communauté de Communes et ceux de la Commune. Les tentatives de mise en concordance en fin de gestion 2024 s'étaient conclues par la reprise au compte de gestion des valeurs figurant au budget 2024 de la Commune. Cependant, pour éviter de reproduire chaque année ces échanges coûteux en temps et énergie, le Conseil se prononce pour l'alignement sur les valeurs indiquées par la Trésorerie. Il valide également à nouveau la neutralisation budgétaire de ces amortissements, ce qui permet de ne pas dégrader le résultat de la section de fonctionnement.

A suivre p.4 …

Mini-concert du 2 novembre

A l'issue d'une session de répétition à Miallet l'Orchestre d'Harmonie de Thiviers a proposé une fin de matinée musicale bien appréciée des Mialletais. Merci pour ce moment !

100e anniversaire du Monument aux Morts

L'anniversaire a été célébré lors de la cérémonie du 11 novembre 2025. **Le monument avait été inauguré le dimanche 22 novembre 1925.**

Journal « Le Nontronnais » de l'époque :

Dimanche dernier a eu lieu à Miallet l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France. Cette cérémonie émouvante dans sa simplicité s'est déroulée par un temps superbe,
A quinze heures, le cortège formé à la Mairie s'est rendu, musique en tête, au pied du monument où avaient été déposées de superbes gerbes et de magnifiques couronnes. La Société de Secours Mutuels, les Vétérans, les Mutilés marchaient en tête avec leurs bannières et leur drapeau, puis venaient les enfants des écoles et les autorités. Sur l'estrade officielle on remarquait M. Sireyjol, Sénateur, M. Borderie, Sous-Préfet de Nontron, M. le Maire de Miallet et son Conseil Municipal, MM. les Maires des environs, M. Rey de l'Union des Mutilés, M. Félix de la F.O.P.
Après la Marseillaise exécutée par la Fanfare de Miallet avec un brio remarquable digne des plus vifs éloges, le Maire, M. Boucheron, en un discours ému indiqua à quels sentiments avait obéi le Conseil Municipal de Miallet en gravant sur le même monument, les noms des braves qui tombèrent en 1870-71 et, pendant la terrible guerre de 1914-18. Ne sont-ils pas tous morts pour que la France vive libre et prospère ? Ils ont tous droit à notre reconnaissance infinie.
M. Sireyjol en une vibrante allocution tira la leçon que de tels sacrifices imposent aux survivants et aux générations futures, Le devoir fiscal que la situation de la France meurtrie impose à ses enfants est peu de chose à côté du sacrifice de nos héros, s'y soustraire, c'est trahir la Patrie.
M. Rey au nom des Mutilés et Réformés de la Section de Miallet, de l'U.P. prononça avec une émotion touchante et sincère un discours pathétique dans sa simplicité qui impressionna fortement la foule, Le souvenir des heures vécues ensemble, des souffrances endurées, des terribles angoisses, évoqué par quelqu'un qui a vraiment fait la guerre, n'est-ce pas suffisant pour faire haïr cette guerre et, faire comprendre que la meilleure manière d'honorer ses victimes c'est de tout faire pour empêcher le retour de pareilles hécatombes.
M. Borderie, Sous-Préfet, termina la série des discours, au nom du Gouvernement de la République, qui a tenu à s'associer à cette touchante manifestation. Il montra que la France républicaine faisait tous ces efforts pour que la Paix du monde soit enfin assurée de telle sorte que le sacrifice de ses nombreux enfants ne soit pas vain.
L'appel des morts fut ensuite fait par M. Boucheron lui-même et, pour terminer, les enfants des écoles chantèrent l'hymne « Gloire à nos morts » de façon parfaite, chacun s'est plu à le reconnaître ce qui est tout à l'honneur des maîtres et des maîtresses qui ont tenu à accompagner leurs élèves à cette solennelle manifestation.

Association de Don de Sang

Collectes 2026 à la Coquille (Espace Claude Boyer de 15h30 à 18h30) :

- Lundi 12 janvier 2026
- Lundi 16 mars 2026
- Lundi 10 août
- Lundi 9 novembre

Prenons rendez-vous au 05 53 45 52 40 ou sur https://dondesang.efs.sante.fr/

A retenir des derniers conseils (suite)

Conseil du 9 décembre 2025 (suite)

Décisions modificatives. Le Conseil valide une **DM 2/2025** de type classique pour ajustements de fin d'exercice. En section de fonctionnement, elle se traduit par une augmentation nette de dépenses prévisionnelles de 10 000 € compensée par une augmentation identique de prévisions de recettes. En section d'investissement, l'équilibre est obtenu au sein des dépenses prévisionnelles. Le Conseill approuve également une **DM 3/2025** pour prendre en compte le rattrapage des amortissements du fonds de concours du Pont de la Couchie *(cf.supra)*.

Propositions de participation financière à la complémentaire santé MNT & saisine du Comité social territorial (CST). Le Conseil avait déjà

adopté le 15 octobre une participation de 25 € par mois et par agent ainsi que validé l'adhésion de la collectivité au contrat de groupe. Depuis, il est apparu qu'au sein du CST les représentants du personnel demandent des modulations à caractère social. La disposition suivante complétant la participation forfaitaire mentionnée ci-dessus, à savoir une majoration de 10 €/mois et par enfant à charge, est adoptée. Le Conseil autorise la saisine du CST sur ces bases.

Heures supplémentaires et complémentaires. Le Conseil valide la proposition de Madame le Maire d'instaurer les *indemnités horaires pour travaux supplémentaires* pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public de la Commune. Ces heures peuvent être effectuées en raison des nécessités de service et à la demande du Maire. Il valide aussi le principe des *heures complémentaires* effectuées des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet. Les heures effectuées au-delà du temps légal par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires. Le paiement des heures supplémentaires et complémentaires se fera sur production par le Maire d'un état mensuel nominatif constatant le nombre d'heures à récupérer par l'agent ou à payer.

Prime de fin d'année / RIFSEEP. La Trésorerie a bloqué le versement de la prime (ou indemnité) que les agents percevaient jusqu'ici avec leur paie de décembre et indiqué que ce type de rémunération ne peut plus être versé. Il convient de les convertir dans le cadre du RIFSEEP *(régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).* Derniers renseignements pris, il est établi qu'aucun autre versement de complément de rémunération exceptionnel n'est possible. Le Comptable public bloquera car, à défaut, il deviendrait responsable personnellement du non-respect de la loi.

Après des échanges prolongés soulignant le caractère pénalisant pour des agents non à l'origine de cette situation et le fait que la disparition d'une tolérance appliquée les deux dernières années n'avait pas été indiquée à l'avance, il est décidé :

- d'engager la démarche de mise en place du RIFSEEP avec la procédure la plus accélérée possible, ce qui demandera la collaboration active des agents. Un premier versement d'indemnité (qui deviendra mensuelle) pourrait alors intervenir sur les paies de février 2026 ;
- de formuler une ultime requête en dérogation exceptionnelle dans l'intérêt des agents auprès de la DGFIP et/ou de la Sous-préfecture. Puis, en cas de suite négative à cette requête :
  - de verser des heures supplémentaires à hauteur de 33 % de l'indemnité ou prime nette perçue en 2024, la Commune acceptant ainsi de supporter des charges patronales supplémentaires * ;
  - de prendre l'engagement d'établir les niveaux de la fraction « complément indemnitaire annuel » du RIFSEEP significativement au-dessus du niveau minimum (NB : le RIFSEEP comprend une fraction « indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise » et une fraction « complément indemnitaire annuel » qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir) ;
- de présenter les mesures mises en œuvre et celles à conduire pour instituer le RIFSEEP aux agents.

Point sur le projet Habitat partagé. Deux élus ont demandé l'inscription à l'ordre du jour. Madame le Maire et les autres élus en charge du projet procèdent au point de situation :

- Il est d'abord rappelé que les éléments effectivement validés et décidés l'ont été à l'unanimité du Conseil ou sur avis de la Commission d'appels d'offres et qu'ils ont tous été rapportés dans les comptes-rendus publics des séances du Conseil où ils sont encore consultables (séances du 31 mars 2025 [ou bulletin de mai)], du 14 juin et du 10 juillet [ou bulletin de juillet], du 4 octobre [ou bulletin de novembre]. Au jour de la présente séance rien de plus n'a été décidé.
- Les seuls coûts engagés de manière ferme sont ceux de la maîtrise d'œuvre jusqu'à APD (avant-projet définitif) et permis de construire (c'était nécessaire pour le dépôt de subvention DETR) et ceux des études et diagnostics nécessaires pour le démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre. Ces investigations ont permis de bien identifier les problèmes d'amiante et de plomb, mais aussi des désordres structuraux affectant différents bâtiments (dont certains liés à des travaux antérieurs). Les élus s'accordent sur le fait que la connaissance bien documentée de ces éléments est, de toutes façons, utile.
- Le Rapporteur de la Commission des finances indique que les capacités financières de la Commune, notamment celle de faire face au remboursement de nouveaux emprunts qui devient très bonne à partir de 2027/28, permettent de soutenir le projet dans les conditions restrictives indiquées en mars. Il souligne aussi la forte dépendance de ces capacités au maintien du bénéfice de la fraction « bourg-centre » de la dotation de solidarité rurale (liée au pourcentage représenté par la population de Miallet dans celle de l'ancien canton de St Pardoux la Rivière).
- Le Conseil s'accorde à nouveau sur le fait que seule la confrontation du chiffrage détaillé de l'APD avec les conditions de prêts et le niveau des subventions majeures permettra de statuer sur la soutenabilité effective du projet, après,

éventuellement, une reconfiguration. Ceci ne sera possible que vers la fin du 1er semestre 2026. Les décisions finales appartiendront donc au futur conseil issu des prochaines élections.

- Dans l'immédiat, une réunion importante de cadrage du scenario final APS à travailler par la maîtrise d'œuvre pour le futur APD se tiendra jeudi 11 décembre. Les élus y sont tous conviés.

Conseil du 3 janvier 2026

Information sur les décisions du Maire.

1/ Recrutements : 2 contrats CDD à temps incomplet pour missions de remplacement de la secrétaire de mairie absente et 2 contrats d'agents recenseurs vacataires (Mesdames Louise Piton et Véronique Ducher) ont été signés.

2/ *Heures supplémentaires :* la décision du Conseil du 9 décembre de verser les heures supplémentaires a été mise en œuvre avec la paie de décembre.

Participation employeur au contrat de complémentaire santé MNT. La saisine du Comité Social Territorial (CST) effectuée sur les propositions retenues le 9 décembre (participation de 25 € par agent et par mois avec clause de modulation sociale de majoration de 10 € par mois par enfant à charge) s'est traduite par un avis consultatif défavorable des représentants du personnel. Le Conseil maintient les propositions inchangées. Ce n'est qu'au vu du 2e avis du CST que le Conseil pourra délibérer valablement sur le sujet.

Charges locatives de chauffage.
Les locataires des logements ou locaux professionnels qui sont raccordés au réseau de chaleur de la Commune s'acquittent habituellement de 10 acomptes mensuels avec les loyers de janvier à octobre, puis d'une régularisation sur consommations constatées avec les appels de loyers de novembre et décembre. En 2025, 12 acomptes ont été perçus au lieu de 10 et la régularisation n'a pas été appliquée en novembre-décembre. Il est décidé d'affecter uniquement les 10 premiers acomptes perçus la saison 2024-25 et affecter les 2 autres à la saison 2025-26 pour ne pas modifier les usages antérieurs. Tous les preneurs concernés vont être informés par courrier.

Il est ensuite rappelé que le Conseil a déjà décidé de réajuster le tarif du KWH facturé pour la saison 2024-25 car il était resté inchangé depuis 2012 et d'effectuer désormais ce réajustement tous les ans en octobre. Cette mesure est susceptible de donner lieu, pour certains logements ou locaux, à un montant de régularisation élevé. Il est donc décidé d'étaler cette régularisation sur les 10 premiers mois de 2026 lorsqu'elle est au moins de 100 €. Tous les preneurs concernés vont être informés.

Le Conseil s'est aussi déjà prononcé pour que les acomptes soient réajustés sur la base de la consommation facturée pour la saison précédente pour éviter que les locataires ne soient confrontés à des régularisations lourdes à cause d'acomptes fixés trop bas ou nuls dans les baux. Cette décision entre aussi en vigueur en janvier 2026. Tous les preneurs concernés vont être informés et des avenants aux contrats de bail vont être mis en place dès que possible.

Par ailleurs, il se trouve que les relevés de compteurs calorimétriques effectués et disponibles pour faire la facturation n'ont été effectués qu'en période de chauffe déjà commencée. Certains compteurs ont été changés sans relevé des anciens compteurs à la dépose. Ceci ne permet donc pas d'établir la consommation effective de KWH par comparaison directe des index de début et de fin. Le Conseil se prononce pour rattacher à chaque location concernée par le réseau de chauffage collectif, une quote-part de consommation facturée qui correspond à la valeur la plus faible entre la consommation moyenne des saisons antérieures, la consommation de la dernière saison connue convenablement et la consommation calculée entre les 2 derniers relevés disponibles.

Travaux de modernisation de l'éclairage public par le SDE24. Une deuxième opération dans le cadre de la tranche 1 va être engagée sur les périphéries du bourg et les Trois Cerisiers pour un coût prévisionnel de 40 883,61 € HT avec 55 % HT à charge de la Commune, ce qui fait 22 485,99 € HT. Les travaux sont prévus sur le début de 2026

Informations sur les listes électorales en vue des élections municipales. Madame le Maire fait état de nombreuses nouvelles inscriptions. Un travail très fastidieux de validation et surtout de mise à jour de la base de données devant permettre l'édition des nouvelles cartes d'électeur est en cours. En effet, il faut mettre à jour plus de 90 % des adresses car ceci n'avait pas été réalisé depuis les opérations d'adressage.

AFMTÉLÉTHON

Encore une très belle mobilisation cette année, ce qui a permis de collecter près de **2 146,50 €.**

Un très grand merci à tous et notamment aux bénévoles et donateurs en nature.

Ce résultat est notamment dû à la vente de crêpes. A ce titre, bien merci à la Boulangerie Marzat, à la Minoterie Mazeau, aux Fermes de Magoubert, Feyte et Jambe de Banc pour les contributions en nature pour la pâte ainsi qu'aux nombreux bénévoles ayant œuvré à la préparation de la pâte, à la poêle, voire à 2 poêles, ou distribué les crêpes accompagnées cette année de petits pots de pâte à tartiner confectionnés par les enfants de l'Ecole.

En complément, il y a eu des dons et les recettes de la tombola, des ventes de gâteaux, vin chaud, café et aussi de cidre, en remerciant toutes celles et ceux qui ont contribué en fournissant des lots, ingrédients ou mis la main à l'ouvrage !

Associations - Demandes de subvention 2026

Les demandes sont à faire parvenir **pour le 28 février 2026** à l'aide du formulaire simplifié ou du Cerfa ad hoc. Les documents sont téléchargeables sur le site internet de la Commune : https://www.miallet.fr/Bulletins-municipaux-et-autres-documents-en-telechargement ou alors au Secrétariat de Mairie.

Miallet distingué « Village étoilé ** »

La remise des diplômes « Villes et villages étoilés » s'est déroulée dans une atmosphère festive le 17 décembre à Firbeix. Miallet fait partie des 47 communes du PNR qui ont décroché le label dans le cadre des candidatures 2025. Le PNR se voit quant à lui reconnu comme « Territoire étoilé » *(voir à la page suivante)*.

Déchèterie la Coquille – Horaires

Mardi au samedi : 09h-12h / 14h-17h45

CdC Périgord Limousin

Le Service d'Aide à la personne devient le Service *Autonomie à domicile*

A partir du 1er janvier 2026, le service d'aide à la personne du CIAS se rapproche du SSIAD (service de soins infirmier à domicile) afin de devenir SAD (service autonomie à domicile).

Ce service favorise le maintien à domicile et améliore le quotidien des personnes en retour d'hospitalisation, perte d'autonomie, atteintes de pathologie de la mémoire, handicapées et des aidants familiaux.

Selon les situations, plusieurs **aides financières** existent. Chaque cas étant spécifique, ne pas hésiter à contacter le service pour avoir toutes les précisions. Les référentes de secteur se tiennent à votre disposition pour constituer les dossiers de demande d'aide à domicile.

Contact : 05 53 52 58 17 du lundi au vendredi 8h30-12h / 14h-17h

Service Enfance Jeunesse : faciliter le quotidien des familles

Les inscriptions aux accueils de loisirs sont possibles en ligne via le Portail Familles. Cet espace sécurisé permet de gérer les réservations, les factures et les informations pratiques en quelques clics. Vous pouvez y accéder :

- depuis le site de la Communauté de Communes www.perigord-limousin.fr
- directement via le lien https://portail.berger-levrault.fr/CdCPerigordLimousin/accueil
- en scannant le QR code ci-contre

Le PLUi : construire ensemble le territoire de demain

Nos élus locaux doivent prévoir une **baisse importante de la surface destinée à la construction**, tout en réfléchissant à une nouvelle façon d'aménager notre territoire pour en préserver ses particularités et ses atouts.

Jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau PLUi (mi- 2027), ce sont les documents d'urbanisme actuels (carte communale ou PLU) qui s'appliquent. Les terrains constructibles aujourd'hui le resteront jusqu'à cette date, mais la majorité d'entre eux ne le sera plus ensuite.

Vous serez invités à donner votre avis sur le projet de PLUi lors de l'enquête publique en fin d'année 2026 ou 2027. Une réunion publique vous permettra également d'en comprendre les enjeux et les choix faits.

Nouvelles du PNR Périgord-Limousin

Nuit : un nouveau label plein d'étoiles

En octobre 2025, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a été labellisé « Territoires de Villes et Villages Étoilés » dans le cadre de la 9e édition du concours national organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. Une distinction qui récompense les efforts menés par près de 50 communes du territoire en matière de préservation de l'environnement nocturne. Et les résultats sont visibles !

Pollution lumineuse 2019

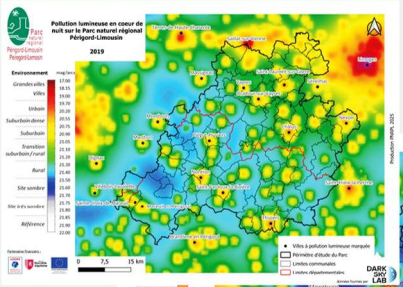

Pollution lumineuse 2023

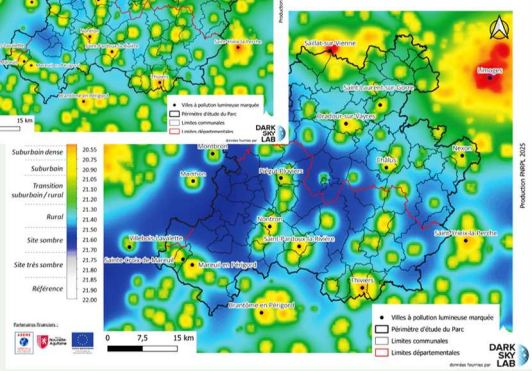

Plus d'infos

Alimentation : une reconnaissance nationale

Fin 2025, le Projet Alimentaire Territorial du Parc a reçu une reconnaissance de niveau 2 par le Ministère en charge de l'alimentation. Cette reconnaissance va permettre de poursuivre les actions d'accompagnement des cantines scolaires et la création d'outils de sensibilisation sur l'alimentation et l'agriculture locale. Un travail sur l'adaptation au changement climatique va également être mené avec les agriculteurs.

Club de l'Amitié

Calendrier 1er trimestre 2026

Jeudi 8 janvier	Club - Galette des Rois
Jeudi 15 janvier	Randonnée
Jeudi 22 janvier	Club
Jeudi 5 février	Club
Jeudi 12 février	Randonnée
Mardi 17 février	Pot au feu du Mardi Gras
Jeudi 19 février	Club
Jeudi 5 mars	Club
Jeudi 12 mars	Randonnée
Jeudi 19 mars	Club
Jeudi 26 mars	Pétanque

Le repas du Mardi Gras est ouvert aux non adhérents (inscriptions auprès de Danielle Vallade ou Josette Seegers).

Association de Jumelage

ASSOCIATION DE JUMELAGE

La Coquille & Saint Jory de Chalais
Miallet – Firbeix – Saint Pierre de Frugie
Saint Priest les Fougères – Jumilhac le Grand
Chalais – Saint Paul la Roche
Romrod (Vogelsbergkreis, Hessen)

La coopération franco-allemande est primordiale pour une Europe forte et solidaire. Elle repose sur la bonne connaissance réciproque et des connexions entre citoyens qu'il faut renouveler et étendre.

L'association met en œuvre un partenariat avec Romrod. C'est une commune d'environ 2700 habitants située au centre de l'Allemagne dans une zone à dominante agricole qui relève du Kreis (arrondissement) du Vogelsberg dans le Land de Hesse. Les échanges remontent à bientôt 35 ans.

Et en 2026 … ? Un séjour d'une délégation de nos communes en Allemagne fin octobre est en cours de montage. *Pour plus de renseignements, voir le* ***site internet*** *ou contacter Bernard Vauriac (06 80 92 36 27).*